BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°042-2019/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2018-007/PRES DU 08 AOUT 2018 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°2018012/PR BF 2018 13 00 CONCLU LE 31 MAI 2018 A LOME ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD) POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES DE LA VILLE DE OUAGADOUGOU (PHASE 3)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 31 mai 2019

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2018-007 /PRES du 08 août 2018 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n° 2018012/PR BF 2018 13 00 conclu le 31 mai 2018 à Lomé entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement (BOAD) pour le financement partiel du projet de renforcement du réseau d'assainissement des eaux pluviales de la ville de Ouagadougou (phase 3).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique

à Ouagadougou, le 31 mai 2019

Le Président

Alassane Bala SAKANDE

Le Secrétaire de Séance

Henriette ZOUMBARE/ZONGO